



LE PETIT AMANÇOIS

Juillet 2023 N° 34

Le mot du Maire



Chers Administrés,

Nous sommes à mi-parcours de l'année 2023, nous continuons à consolider notre trésorerie. Une réunion de conseil municipal est prévue fin juin pour valider les projets jusqu'à la fin de l'année 2023 et ceux du début de l'année 2024.

L'assainissement individuel prend encore du retard, une enquête publique concernant le ruissellement sur le village se tiendra en mairie. Les dates ne sont pas encore fixées. Nous vous communiquerons les informations dès que nous serons informés. Les conventions signées avec l'Agence de l'Eau sont toujours valables. Malheureusement, les devis seront à faire valider par les entreprises. La société retenue a été vendue, cela remet en cause les devis établis.

Les travaux concernant la mise en place de collecte des eaux usées dans la rue Jean Collot, la rue Saint Nicolas et la Chapelle vont pouvoir commencer. Nous avons enfin obtenu les subventions attendues et les autorisations nécessaires. Naturellement la circulation sera perturbée sur la période d'ouverture des chantiers.

Pour ce qui est de l'éclairage public, les autorités de l'Etat nous ont donné leur accord de subvention et nous pourrions procéder au changement des luminaires et des ampoules dès la fin de cette année ou début d'année prochaine.

En ce qui concerne la chasse, le groupement de chasseurs titulaire des droits a sollicité la mise en place de barrières pour limiter la circulation des voitures durant la période de chasse. Le conseil municipal a délibéré favorablement pour une année en précisant que ces barrières ne seront pas cadenassées du 01 janvier au 01 octobre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal a donné un avis défavorable au déplacement du Monument aux Morts.

Le projet de vidéo surveillance est lancé par la Communauté de Communes Vendeuvre/Soulaines.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sera entamé après la récolte. Différentes étapes sont prévues, intervention d'un géomètre expert, fouilles archéologiques, ensemencement de la prairie, installation des panneaux, raccordement sur le réseau (prévu fin 2024)

Le Syndicat d'Initiatives vous proposera des activités jusqu'à la fin de l'année. Je vous engage à en prendre connaissance dans la rubrique « Loisirs » de ce numéro du Petit-Amançois.

Bientôt les vacances, prenez connaissance du dispositif « opération tranquillité vacances » mis en place par la gendarmerie nationale.

Profitez bien de cette période de congés pour vous ressourcer et prenez bien soin de vos proches.

Jean-Michel PIETREMONT.
Maire d'Amance

Sommaire

- Le mot du Maire page 1
- La fête des voisins page 2
- Ils se sont mariés à Amance page 2
- Délégués départementaux à la Prévention routière page 3
- Comment conduire une trottinette électrique: page 3
- Et si nous devons affronter « pénurie et rationnement »?: page 4 & 5
- Devenir voisin vigilant: page 6
- Sortie scolaire pour les élèves de l'école de Jessains page 6
- Colette: Une figure d'Amance: page 7
- Amance au passé: Les années 1900 page 8
- Etat civil : page 8
- Nouveaux habitants: page 8

Note de la rédaction : Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la "newsletter" de notre site internet : www.amancevilleaubeis.fr

en indiquant votre adresse mail dans le cadre "inscription à la newsletter" dans le bandeau de gauche de la page d'accueil.

Vous recevrez deux fois par mois, dans votre boîte mail, la revue des articles les plus pertinents parus sur ce site.

La fête des voisins à Amance.

La fête des voisins est une fête à l'origine française, qui se donne pour but de permettre à des voisins de se rencontrer de façon conviviale, afin de rompre l'isolement. Cette année, elle était fixée le 26 mai.



De ce fait, vendredi 2 juin 2023, certains habitants se sont retrouvés à la salle des fêtes afin de partager un repas avec leurs voisins! Ce fût un moment convivial où les habitants d'Amance et de La Ville Aux Bois prirent plaisir à se retrouver... Après le repas, certains ont poussé la chansonnette grâce à un karaoké proposé par Yvette et Jean-Claude.



A.R

Ils se sont mariés à Amance...



VIE LOCALE

C'est en l'Eglise Saint-Martin d'Hivers que Jérémie POURILLE et Hélène RILLOT « se sont dit oui » pour officialiser leur union le 20 mai 2023. Cette cérémonie fut suivi du baptême de leurs trois enfants, Emie, Eden et Elio.

La rédaction du Petit-Amançois adresse ses félicitations aux nouveaux époux. N.F

Festivités organisées par le Syndicat d'Initiative

- **13 juillet:** Repas républicain avec feu d'artifice
- **14 juillet :** Animations et jeux à partir de 15h à la Salle polyvalente
- **3 septembre:** Vide grenier (profitez en pour faire du débarras)
- **28 octobre:** Concours de belotte (salle polyvalente)
- **19 novembre:** Repas des Aînés (salle polyvalente)

Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR),

des bénévoles au service de tous!

NDLR: Dans le cadre d'une conférence organisée par le syndicat d'Initiative d'Amance, Alain DAURUT est intervenu auprès des habitants de la commune pour « rafraîchir les connaissances » des uns et des autres sur les évolutions de la signalisation routière et quelques rappels en matière de comportement sur la route.

Les IDSR mènent des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques auprès de tous les usagers de la voie publique. Tel est le cas de Monsieur Alain DAURUT qui intervient depuis bientôt vingt ans dans des établissements scolaires des premier et second degrés, des entreprises privées ou publiques ou dans des associations. Les IDSR sont missionnés par le Préfet dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel élaboré avec des partenaires locaux tels la gendarmerie, les services de police et de secours, mais aussi des transporteurs de voyageurs, des assureurs... la liste n'étant pas exhaustive.

Bien entendu, le discours varie selon l'âge des auditeurs auxquels il s'adresse. Pour les enfants, l'accent sera mis sur les risques de l'usager piéton et cycliste, pour les adolescents, il sera question des dangers liés à la consommation d'alcool ou de stupéfiants, à l'utilisation des cyclomoteurs et motocyclettes, enfin, pour les adultes, selon les attentes, il y aura un rappel général des règles de bonne conduite pour garantir une route plus sûre.

Un IDSR n'est ni un donneur de leçon ni un juge. C'est juste un conseiller qui délivre un message informatif et quelques recommandations afin de faire toujours baisser la mortalité routière en France. Il n'est pas interdit de penser que les actions menées depuis de nombreuses années sur tout le territoire ont, en partie, contribué à réduire considérablement le nombre de morts sur les routes (18000 en 1972, 3500 en 2022).

En plus de ses missions pour la sécurité routière, Alain DAURUT est correspondant départemental de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public). À ce titre, il intervient, dans les écoles et les collèges qui en font la demande, pour informer les enfants sur les bons comportements à adopter dans les véhicules de transport en commun. Par extension, il peut être appelé à réaliser ce même type d'action à destination des séniors amenés à voyager en autocar.

Comment conduire un trottinette électrique en toute sécurité ?

De plus en plus souvent, dans nos villes et nos campagnes, nous croisons ces engins silencieux et rapides pour la plupart, qui dérangent notre tranquillité de piétons. Comment faire cohabiter trottinettes et piétons? Voici quelques règles à l'usage des conducteurs de trottinette qui contribueront à la sécurité de tous.

Lire le manuel : Aussi évident que cela puisse paraître, tout le monde n'est pas assez patient pour lire les manuels. Lisez attentivement le manuel et apprenez à connaître toutes les caractéristiques de votre nouvelle trottinette. Les manuels ne comportent généralement que quelques pages et contiennent des informations cruciales qui rendront vos déplacements plus sûrs.

Vérifiez l'état de la route : il est très important de vérifier les conditions météorologiques avant d'utiliser votre vélo électrique. Si vous êtes inexpérimenté, nous vous recommandons de prendre des précautions supplémentaires. Très important : vérifiez régulièrement les pneus et soyez très attentif lorsqu'il pleut. La pluie rend les routes humides et glissantes, ce qui peut avoir des conséquences désagréables si vous devez freiner de manière inattendue.

Savoir équilibrer : si vous conduisez une trottinette électrique à deux roues, l'équilibrage est essentiel. Si vous ne savez pas équilibrer, cela peut poser problème. En général, les personnes qui savent faire du vélo peuvent conduire une trottinette électrique sans effort, même s'il s'agit de leur première fois.

Comprendre le code de la route : que vous conduisiez une trottinette à essence ou une trottinette électrique, vous devez connaître le code de la route. Cela vous permettra, ainsi qu'aux autres conducteurs, de rester en sécurité à tout moment. Vérifiez également la réglementation relative aux trottinettes électriques aux Pays-Bas. Ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Soyez vigilant : sur la route, vous devez toujours être sur vos gardes. Vous devez vous attendre à ce que la personne à côté de vous puisse commettre une erreur à tout moment. Vous devez donc veiller à vous protéger en étant plus prudent et en vous tenant à une distance d'au moins deux mètres.

Protégez votre corps : de nombreux accidents ne peuvent être évités même si vous prenez toutes les précautions nécessaires. Le port d'un casque de sécurité, de genouillères et de coudières est donc essentiel. Notre conseil est de toujours porter un casque de trottinette électrique, des coudières des genouillères. M.D

Les règles à connaître

Le Parisien

€ **Montant de l'amende en cas d'infraction**

35 €

Interdiction des casques audio et écouteurs

35 €

Interdiction de transporter un passager

Interdiction aux enfants de moins de 12 ans

135 €

11 €

Hors agglomération* : obligation de porter un casque et un vêtement (ou équipement) rétro-réfléchissant **135 €**

Assurance obligatoire **Jusqu'à 3750 €**

Interdiction de rouler sur un trottoir **35 €**

Interdiction de dépasser les 25 km/h* **25**

1500 €

Equipements obligatoires : avertisseur sonore, freins, dispositifs rétro-réfléchissants, feux avant et arrière.

* SUR LES ROUTES AUTORISÉES.

SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. LP/INFOGRAPHIE.

Et si un jour prochain nous devons affronter la pénurie et le rationnement ?

Une nouvelle d'Huguette MANSOUTRE



Ndlr: Dans le numéro 32 du Petit-amançois (janvier 2023) nous avons découvert « une nouvelle » d'Huguette MANSOUTRE dans laquelle elle exprimait son bien-être à Amance. A 93 ans, elle exprime de nouveau ses talents d'écrivaine en nous livrant cette fois ses souvenirs d'enfance, avivés par l'actualité récente dans laquelle les mots « pénurie » et « rationnement » ont fait leur grand retour dans notre vocabulaire quotidien. La rédaction du petit-amançois la retrouve avec plaisir et vous fait partager.

Conséquence des changements climatiques et des tensions internationales, depuis quelques temps, des mots tels que « pénurie » et « rationnement » - qu'on avait oubliés - sont de nouveau d'actualité. Pour les gens de ma génération reviennent alors en mémoire les années de l'occupation allemande et les restrictions qui nous furent alors imposées.

L'Allemagne endettée avait mené depuis 1919 une politique de « réarmement » et d'austérité qui ne laissait guère à la population que les « kartoffels » (pommes de terre) et les choux pour se nourrir. Aussi ce sont des soldats affamés que nous avons vu arriver. Ils se sont rués sur nos commerces encore bien garnis, on a même vu un soldat allemand se faire servir un morceau de « beurre à la motte » et le sucer comme une glace ! Dès lors toutes nos productions (la France était alors auto-suffisante) prirent le chemin du Reich, et un rationnement drastique nous fût imposé avec un système de « carte d'alimentation » basé sur le sexe et l'âge. Ainsi moi-même j'étais « J3 » et à ce titre j'avais droit à un quart de litre de lait par jour et une pastille de vitamine distribuée à l'école.

Périodiquement on annonçait quelle quantité d'aliments était attribuée à chaque catégorie. Pour acquérir les quelques marchandises non contingentées -comme fruits et légumes - que les Allemands voulaient bien nous laisser, il fallait se lever tôt pour faire la queue devant les magasins, sans même être sûr qu'ils soient approvisionnés.



Ticket de rationnement

Bien évidemment, corollaire de ces restrictions, un marché parallèle dit « marché noir » fit son apparition ainsi qu'un commerce de « faux tickets d'alimentation », mais à quel prix !

La pénurie ne sévissait pas que dans l'alimentation, mais dans tous les domaines (textile, cuirs, matériaux de construction, cycles etc...) en un mot nous manquions de tout... sauf de courage et d'imagination, ce qui va nous permettre de survivre, et c'est là l'essentiel de mon propos : évoquer quelques-unes des astuces utilisées pour pallier cette pénurie, et qui parfois se révélèrent assez cocasses !

Rapidement quelques faussaires fabriquèrent des faux tickets d'alimentation vendus à prix d'or - et pas toujours bien imités. Ainsi mon père ayant acquis une « planche » de ces faux tickets dû - pour les rendre utilisables - mettre au point une « roulette » susceptible de découper les tickets avec les mêmes dentures que les originaux.



L'aliment qui nous manquait le plus était le pain. Rationné, cette denrée était d'ailleurs de piètre qualité car la farine livrée aux boulangers n'était plus qu'un mélange improbable comportant jusqu'à de la sciure de bois. Mes parents ayant réussi à se procurer un peu de blé, mon père a fabriqué un chevalet sur lequel il a fixé un moulin à café. Installé sur ce siège il trouvait la force de moudre le blé, céréale très ferme. Cette mouture passée au crible fin -fabrication maison - donna une farine d'un blanc éclatant dont le boulanger accepta de faire trois pains à la croûte craquante et la mie légère. Les deux pains qui nous revinrent furent dégustés comme de la brioche.

Le savon aussi était devenu très rare. Alors pourquoi pas le fabriquer nous-même ? Pour ce faire, il était nécessaire de se procurer de la matière grasse, de la soude caustique et de la résine ; autant de produits impossibles à trouver ! Ma mère avait réussi à se procurer de la soude caustique et de la graisse, d'ailleurs à peine écorchée de la peau de l'animal avec encore quelques lambeaux de chair. Mais il fallait attendre de trouver la soude. Alors je vous laisse deviner - sans réfrigérateur - l'état de putréfaction de cette graisse au bout de quelques jours ! Mais qu'importe - tout était trop précieux- et quand enfin la soude fût trouvée, maman procéda à la confection du savon dans une atmosphère pestilentielle. Il faut reconnaître que la « pate à savon » une fois cuite, coulée dans des moules et refroidie ne sentait pas rien. Ce savon ne fût néanmoins utilisé que pour laver le linge, surtout les bleus de travail de mon père

En matière d'habillement nous étions tout autant dépourvus, à croire que le cuir de nos vaches comme les productions de nos filatures portaient toutes vers l'Allemagne. Alors il nous restait des « sous-produits » comme des tissus à base de sciures de bois et des chaussures à semelles de bois, et ceci pouvait réserver quelques surprises... Ainsi, alors qu'avec des copains je faisais une promenade en barque, ma jolie petite jupe ayant effleuré un peu de l'eau -projetée par les rameurs- se mit à rétrécir et je me suis retrouvé en « mini-jupe » avant que ce ne soit la mode !

Pénurie aussi pour les chaussures, ainsi mon père a su faire perdurer une paire de bottillons en collant sur les semelles usagées des morceaux de pneu. On a vu aussi apparaître les semelles en bois qu'on a ensuite améliorées en les « articulant », c'est-à-dire en les « fendant » ; certes la marche devenait plus aisée puisque l'on pouvait plier le pied. Seulement encore fallait-il qu'aucun petit caillou ne vienne se loger dans la fente... ! Pareille mésaventure m'est arrivée un jour, et ne pouvant réussir à déloger l'intru, j'ai dû rentrer à la maison avec un pied à l'équerre.

(Suite) —>

LE PETIT AMANÇOIS

En ces temps difficiles il fallait souvent faire preuve d'imagination. J'en veux pour preuve mon vélo. Je venais de rentrer au collège, malheureusement assez éloigné, alors l'idéal eut été une bicyclette, matériel également disparu. Alors une fois de plus mon père fit merveille. Ayant trouvé un vélo en bon état mais dépourvu de pneus, matériel également disparu, mon père eut l'idée de gagner les jantes avec du tuyau d'arrosage (matière alors – non plastique mais en caoutchouc doublé de toile). Seulement pour ce faire il avait dû réunir les deux extrémités avec une attache métallique. Chaque fois que je roulais sur les pavés qui jalonnaient mon parcours, j'étais accompagnée d'un cliquetis fort peu discret.

Pour palier le manque de nourriture et tromper nos papilles gustatives l'imagination fit parfois merveille. Comme pour cette recette de « pâté de foie ». Il suffisait de cuire une « panade » en y incorporant de l'oignon frit et de la « présure ». Une fois refroidie cette mixture faisait illusion...

Circulèrent aussi de nombreuses recettes et astuces concernant la culture du tabac (strictement interdite) et le traitement des feuilles, car un marché clandestin de tabac avait vu le jour. Je ne me souviens plus des différents traitements expérimentés par papa (gros fumeur en manque) pour traiter les feuilles de tabac, mais seulement des jolies fleurs jaunes ou roses dont se paraient ces plantes, et de sa joie à « rouler » et à fumer les premières cigarettes de sa fabrication.

Une autre denrée faisait cruellement défaut à mes parents : le café ! Aussi, quand – je ne sais par quelle filière- ils réussirent à acheter du café vert, mon père dû s'improviser torréfacteur pour qu'une bonne odeur, déjà presque oubliée, se répande à nouveau dans la cuisine le dimanche matin.



1940: un hiver très rigoureux...

Donc, durant ces années d'occupation allemande j'ai eu la chance de ne pas vraiment connaître la faim. Cependant, j'ai eu froid... très froid ! Notre pavillon de deux étages sur sous-sol était doté d'un chauffage central avec radiateurs en fonte et chaudière monstrueuse fort gourmande en anthracite. Aussi après avoir épuisé le charbon stocké, au printemps, le monstre fût mis en sommeil. Dès lors, dès l'arrivée du froid, nous prenions nos « quartiers d'hiver » au sous-sol, dans une pièce que nous appelions la « cuisine d'été », de dimension réduite et équipée d'une ancienne cuisinière à charbon et bois.

Elle était plus facile à chauffer. Le soir, hélas, il fallait rejoindre nos lits glacés avec chacun sous le bras une f=brique qui avait chauffé au four durant la soirée. C'était une véritable épreuve et, personnellement j'avais deux étages à gravir. Qui plus est, nous eûmes durant ces années, des hivers particulièrement rigoureux. Je me souviens d'une nuit où les murs de ma chambre s'ornaient de plaque de givre.

A l'époque, pas de vêtements douillets comme ceux que nous connaissons aujourd'hui. J'avais aussi très froid pour me rendre à bicyclette au collège, en jupe, car peu de femmes portaient le pantalon à l'époque. Oui j'ai vraiment eu froid ! Très froid...

Bien évidemment, toutes les restrictions que je viens d'évoquer m'ont marquée, mais je n'ai jamais vraiment souffert de la faim, ce qui hélas ne fût pas le cas pour tout le monde. Nous avions la chance d'avoir pour nourriture des pommes de terre et des légumes du jardin. En effet, aux cinq cents mètres carrés de notre terrain, mon père avait adjoint dès 1942, les mille cinq cents mètres carrés d'une friche abandonnée, mitoyenne de notre maison, qu'il a remise en état. La culture et l'entretien de ces terres représentaient un dur labeur pour mon père avant et après ses journées d'atelier. Ma mère et moi l'aïdions de notre mieux (je me souviens des aoûtats qui me piquaient quand je cueillais les haricots verts ou durant le ramassage des doryphores sur les pieds de pomme de terre). Merci encore à mon père pour tous les efforts qu'il a fourni durant ces années de galère pour améliorer notre quotidien.

De toute cette sombre période il me reste beaucoup de souvenirs, bons ou mauvais, mais le plus pénible concerne notre chien « Sultan ». Ce chien, un superbe berger allemand, avait été élevé avec moi. C'était mon compagnon, il me consolait quand je pleurais. Jusqu'en 1942 nous avons réussi -en nous privant nous-mêmes-à le nourrir ; mais les restrictions devinrent telles que ce ne fût plus possible. La décision prise, j'ai regardé par la fenêtre papa partir avec ce chien qui malgré ses 12 ans, avait toujours fière allure. Je pensais que ce n'était pas possible, qu'ils allaient revenir tous les deux... Hélas, mon père fort abattu, est revenu seul.

A l'issue de cette plongée dans le passé, je me pose cette question : Si le dérèglement climatique ou les conflits internationaux nous imposaient demain de telles restrictions, serions-nous maintenant capables d'y faire face ? Le choc serait violent tant nous sommes habitués au « tout, tout de suite ».

Mais je crois qu'après un temps de grand désarroi, l'instinct de survie et l'ingéniosité viendraient de nouveau au secours de l'Homme. Néanmoins je souhaite -pour tous les descendants- que l'ensemble de l'humanité prenne réellement conscience de la situation et fasse preuve de sagesse.

A Troyes le 29 mai 2023

Huguette MANSOUTRE.

Devenir voisins vigilants

La première communauté de Voisins Vigilants est née en 2002 à St Paul de Vence. Cette initiative citoyenne essaime rapidement dans les Alpes Maritimes puis progressivement dans la France entière. Initialement créé pour les particuliers, le concept intègre, en 2014, les mairies. Puis en 2017, l'entreprise change de nom et devient Voisins Vigilants et Solidaires. Les cofondateurs annoncent aujourd'hui 600 mairies adhérentes et 1 000 000 Voisins Vigilants et Solidaires répartis sur la France et la Belgique.

Le rôle du voisin vigilant et solidaire

La délinquance et les cambriolages créent un sentiment d'insécurité. La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires apporte une réponse en fédérant les habitants d'un quartier au sein d'une communauté. Il ne s'agit pas de remplacer les forces de l'ordre. Il n'y a ni ronde dans le quartier, ni milice, ni diffamation. Simplement les habitants qui se regroupent pour veiller les uns sur les autres et qui sont attentifs aux faits d'insécurité qui peuvent se produire sur le secteur. Principalement du bon sens, de la bienveillance et de l'attention

Le Ministère de l'Intérieur annonce une réduction de 20 à 40 % des cambriolages dans les quartiers surveillés par le dispositif. Lorsque vous observez une situation inhabituelle ou une incivilité, vous allez simplement la signaler en postant une alerte soit sur la plateforme, soit via un SMS. Tous les voisins, membres de la communauté, reçoivent alors l'information d'un fait suspect. La mairie et la police municipale pourront être prévenus s'ils sont utilisateurs du dispositif.



Outre la sérénité qu'elle vous apporte, la plateforme favorise l'entraide et la solidarité entre voisins. En plus des alertes et de la messagerie, les fonctionnalités de gazette et annuaire facilitent les échanges et les publications. Petites annonces, dépannages ou prêts d'outils améliorent les bonnes relations dans la communauté. La messagerie privée, quant à elle, permet de contacter l'un de vos voisins. Ainsi vous pouvez l'informer par exemple d'une absence, d'un co-voiturage ou d'une fête. Le lien social est renforcé.

Comment devenir Voisins Vigilants et Solidaires ?

Inscription

L'inscription, gratuite, se fait sur le site :

<https://www.voisinsvigilants.org>.

Vous enregistrez votre adresse postale ainsi que votre adresse email. Votre domicile est identifié sur la carte par un marqueur jaune. En validant sa position, vous accédez au formulaire d'inscription dans lequel vous indiquez vos coordonnées.

L'étape suivante "ma communauté" vous offre trois choix :

- Votre domicile est situé dans une communauté existante. Vous serez immédiatement rattaché à celle-ci.
- Votre domicile n'est pas dans une communauté. Toutefois, il existe une communauté proche. Consultez la liste déroulante pour choisir celle à laquelle vous souhaitez adhérer. Cliquez sur celle choisie.
- Il n'y a aucune communauté autour de chez vous. Vous allez en créer une et l'identifier d'une façon très précise (nom de rue, lotissement, etc.). Après validation, vous pourrez accepter, ou pas, d'être le référent de la communauté.

Votre référent pour la commune d'Amance est Monsieur Christian LECLERC.

J-C V

Sorties scolaires pour les élèves de l'école de Jessains

Les sorties scolaires permettent de dynamiser le cours et par la suite les apprentissages, d'enseigner autrement, de faire plaisir aux élèves, de renforcer les liens entre les élèves mais aussi entre élèves et professeurs. C'est pourquoi les enfants de l'école de Jessains ont participé à différentes sorties scolaires. Les élèves de la maternelle ainsi que les CP, CE1 ont pu aller à Utopia-land à Bussey-En-Othe pour découvrir l'univers du cirque le 2 juin. Ils ont participé à des sorties « nature » dans le village de Jessains où les animateurs du CPIE leur ont montré les différents insectes ainsi qu'une animation afin de les sensibiliser au tri des déchets.

Les plus grands ont travaillé autour de Napoléon dans le cadre d'un PAG (Projet Artistique Globalisé) et ils se sont rendus à l'école de Vendevre-Sur-Barse afin d'assister à une formation Sécurité Routière. Les CP et CE1 ont aussi travaillé dans le cadre d'un PAG sur le thème Faune et Flore qui donnera lieu à une exposition à la médiathèque de Vendevre-Sur-Barse.



Enfin, la fête du 1er juillet se prépare et les élèves se retrouveront tous pour une journée olympiades au stade de Jessains avant les vacances bien méritées ! A.R

Colette: Une figure d'Amance...

NDLR : Dans cette rubrique, nous allons à la rencontre de ceux qui sont aujourd'hui les « Aînés » de notre village.. Dans cette édition du petit-Amançois, nous avons choisi de vous parler de Colette, 83 ans, bien connue de tous les habitants. Elle nous a aimablement ouvert sa porte par un bel après-midi du mois de juin 2023.



Tout le monde dans le village l'appelle Colette... Mais son patronyme à l'État civil est Mathilde, Fernande, Colette COURTALON. Colette raconte volontiers que son père croyait que le prénom usuel était écrit en dernier dans l'ordre de l'État civil. C'est pour cette erreur paternelle qu'officiellement elle s'appelle Mathilde COURTALON. Mais ça peu de gens le savent.

Colette est née le 31 octobre 1935 dans la maison familiale sise en face de l'église Saint-Martin d'Hivers à Amance. Elle a grandi et fait sa scolarité dans ce village jusqu'à l'âge de 14 ans. A cette époque, c'était l'âge où les adolescents (filles et garçons) entraient dans la vie active.

Son Père travaillait au chemin de fer. Un de ses collègue de travail lui indiqua qu'à Troyes, on embauchait dans les filatures et que nombre d'adolescentes empruntaient cette voie. C'est ainsi que Colette se retrouva dans un internat pour Jeunes filles à Troyes où elle était en pension du lundi au vendredi. Elle faisait le trajet d'Amance à Troyes et le retour à vélo. Elle se souvient qu'à l'internat la discipline était stricte et que sorti des ateliers il y avait peu de place pour les loisirs. La jeune Colette découvre le monde et particulièrement celui du travail. Elle passera son adolescence dans le milieu de la filature puis de la bonneterie, dans un univers exclusivement féminin empreint d'une volonté de libérer la femme d'une éducation faite de soumission essentiellement. Le langage était rude et Colette a conservé le goût de cette parole libérée qui surprend ceux qui ne la connaissent pas. Mais on découvre vite que derrière ce langage débridé il y a une femme à la fois sensible et fière, généreuse et ayant le goût de la vie.

Les anecdotes qui jalonnent notre entretien sont souvent « pimentées ». Le langage sur la sexualité d'une adolescente et d'une femme de sa génération est croustillant et empreint d'une vérité éclatante. Comment était courtisée une jeune fille à l'époque ? La narration de sa première rencontre avec Roland ROY, son futur mari, ne manque pas de sel. Elle avait tout juste 15 ans et participait pour la première fois à une noce. On lui présenta son cavalier. Roland avait 20 ans et il était habillé en militaire. C'était la première permission qu'il obtenait pour participer à la noce de son cousin. Selon la tradition « on réveillait les mariés » le lendemain de la noce. C'est le moment que choisi Roland pour lui « faire un bisou » à sa grande surprise. Elle protesta vivement. Mais sans qu'elle le sache, Cupidon venait de décocher sa première flèche. Ils prirent le train ensemble pour regagner Troyes où elle reprenait son travail le lundi. Roland tenta bien d'obtenir un rendez-vous, mais elle le repoussa car tout cela était contraire à son éducation. Ce n'est que 4 ans plus tard qu'elle eut de ses nouvelles par une collègue de travail. « J'ai un bonjour à te donner de Roland ROY » lui dit-elle. Le vendredi suivant, alors qu'elle quitte son travail pour rentrer à Amance elle eut la surprise de trouver Roland qui l'attendait et qui lui proposa de l'accompagner à la gare. Elle accepta. Sur le quai, Roland l'embrassa. Elle ne protesta pas. J'avais 19 ans dit-elle, comme pour se justifier.

La semaine suivante il est venu la voir à Amance à mobylette. Ils se sont fiancés quelques mois plus tard et se marièrent en l'église d'Amance le 10 mars 1956. La même année, le même mois et le même jour que Jacques CHIRAC dit-elle avec malice. De cette union naquit un garçon, Alain, né en 1958, aujourd'hui décédé.

Colette et Roland s'installèrent à Troyes dans un petit appartement qu'ils louaient. Roland était Chef d'équipe aux Ets PETIT-JEAN et elle, après 3 mois d'apprentissage, entra en bonneterie aux Ets GILLIER à Troyes. Elle y resta près de 30 années jusqu'à la retraite en 1995. C'est à cette époque qu'elle retournera vivre à Amance dans la maison familiale qui est sa demeure aujourd'hui.

Dans sa jeunesse Colette était une sportive de bon niveau. Les nombreuses coupes qui trônent dans sa maison en attestent. Elle obtint même avec son équipe de basket le titre de championne de l'Aube.

Avec Roland, son mari, elle a partagé une passion pour le football. C'est à l'occasion d'un déplacement avec le club des supporters de l'Olympique de Marseille de Bar-sur-Aube que Roland pris goût pour cette ambiance chaleureuse et festive de ces longs déplacements. Ils se rendait à Bar-sur Aube dès quatre heures du matin pour arriver à Marseille vers midi. Le retour se faisait dans les mêmes conditions et on rentrait le lendemain vers huit heures du matin. A cette époque les supporters payaient le billet d'entrée au stade et le déplacement en car. Pendant ce temps, Colette gardait sa belle-mère trop âgée pour rester seule. C'est après le décès de cette dernière que Colette commença à accompagner Roland dans ses escapades. Elle aussi y pris goût. Elle se souvient de l'agitation et des castagnes avec « le comité d'accueil » des supporters adverses. Elle eut très peur à Paris quand leur bus fut caillassé par des supporters parisiens. Elle pleura au Havre à l'annonce du décès d'un supporter marseillais dans l'accident du car qui le transportait, et quand son épouse est venue sur la pelouse du stade, expliquer qu'il fallait que le match se déroule normalement et que la fête du foot continue. Elle se souvient aussi du déplacement qu'elle fit à Göteborg (en Suède) lors de la grande épopée de l'OM en coupe d'Europe. Autant de souvenirs qu'elle a partagé avec Roland. Ces déplacements, c'était aussi nos vacances explique-t-elle. Ils nous ont fait parcourir la France durant près de 20 ans.

Aujourd'hui Colette vit sa retraite à Amance. On l'aperçoit aux beaux jours sur la place de l'église discutant avec ses amies. On ne peut dire qu'elle vit une retraite paisible tant elle a gardé sa gouaille et sa spontanéité, le côté cru dans le propos. Depuis quelques mois elle n'enfourche plus son vélo rose avec lequel elle parcourait le village. Un genou récalcitrant en est la cause.

Une chose est certaine c'est que Colette ne laisse personne indifférent. Quand elle raconte sa vie, ce qu'elle fait volontiers, les détails dans les souvenirs sont toujours précis et croustillants. Ils débouchent souvent sur des fous rires. Nous avons tous de l'affection pour elle ; la battante, l'impertinente...

Merci Colette de nous avoir fait partager vos souvenirs. Et faites-nous rire encore longtemps.

JPA

Mairie d'Amance la Ville aux Bois :

19, Grande rue—10140 AMANCE

Tél: 03 25 41 37 36

L'accueil est assuré en mairie Par le Maire et ses adjoints

de 17 heures à 19 heures le mardi et le jeudi.

Par la secrétaire de mairie

de 14 heures à 17 h30 le mardi.

de 14 heures à 19 heures le jeudi.

Amance au passé : Le village dans les années 1900...

HIER



Souvenirs des années 1900 : La route de Vendevre

ETAT CIVIL

Mariages:

- **Mr et Mme DUBOIS Benjamin** 03 juin 2023
- **Mr et Mme POURILLE Jérémie** 20 mai 2023

Félicitations aux mariés.

BIENVENUE

Nouveaux habitants :

- **Mme RABET Jessica**
- **Mme PHULPIN Laura**